



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES**

Toulouse, le mardi 9 février 2010

Service : Santé Environnement  
Courriel : bruno.lopez@sante.gouv.fr  
Réf. : Note  
Dossier suivi par : Bruno LOPEZ  
Ingénieur du Génie Sanitaire  
Téléphone : 05.34.30.26.54  
Fax : 05.34.30.26.56

**NOTE A MONSIEUR LEMAITRE**

Objet : Projet « Néochange » présenté par l'association MITSA..

1. Le projet s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement visant à réduire la production de déchets (les couches jetables participent actuellement à l'augmentation du volume des déchets produits et leur remplacement par des couches lavables permettrait de réduire ce volume). Par ailleurs, les nombreuses substances chimiques présentes dans les couches jetables pourraient avoir un impact négatif sur la santé. Enfin l'objectif de livraison et collecte des couches et des conteneurs au moyen de « transports doux » (vélos ou véhicules à faible consommation énergétique) s'inscrit dans les actions du Plan National Santé Environnement visant à favoriser en matière de transport le développement des mobilités douces pour réduire la pollution atmosphérique.
2. Il n'existe pas de réglementation actuelle spécifique concernant l'usage de couches lavables dans les crèches ou maisons de retraite.
3. La seule contrainte technique que nous pouvons signaler aux promoteurs de cette initiative concerne la nécessité, dans le cas de prestations offertes aux crèches et maisons de retraite, que ces établissements disposent de conditionnements et de locaux adaptés pour le stockage des couches lavables (local ventilé/aéré, non chauffé, avec un sol permettant un entretien facile et situé en dehors des circuits alimentaires, la durée de stockage ne devant pas excéder 12 heures).